



HAL
open science

La monnaie dans la tombe, hier et aujourd'hui, ici et ailleurs : identité de gestes – pluralité de raisons

Jean-Marc Doyen

► **To cite this version:**

Jean-Marc Doyen. La monnaie dans la tombe, hier et aujourd'hui, ici et ailleurs : identité de gestes – pluralité de raisons. N. CONEJO DELGADO (éd.), Il valore dei gesti et degli oggetti. Monete e altri elementi in contesti funerari, Sesto Fiorentino, All'Insegna del Giglio, pp.15-30, 2023, 978-88-9285-216-7. 10.36153/II . hal-04437028

HAL Id: hal-04437028

<https://hal.science/hal-04437028v1>

Submitted on 6 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jean-Marc Doyen*

* Unité de recherche HALMA – UMR 8164 (Univ. Lille, CNRS, MC) – Histoire Archéologie Littérature des Mondes Anciens (jean-marc-doyen@hotmail.fr).

1. LA MONNAIE DANS LA TOMBE, HIER ET AUJOURD’HUI, ICI ET AILLEURS : IDENTITÉ DE GESTES – PLURALITÉ DE RAISONS

*Now my advice for those who die – taxman
Declare the pennies on your eyes – taxman
‘Cause I’m the taxman
The Beatles, Taxman, 1966¹*

Abstract

Archaeothanatology, developed a quarter of a century ago, allows the reinterpretation of the role played by coins in funerary context. To the traditional mention of the “Charon’s obol”, which is a modern myth, a hypothesis referring to social anthropology must now be preferred.

Keywords: *funerary archaeology, social anthropology, archaeothanatology, coins in context, archaeology of gesture.*

Résumé

L’archéothanatologie, élaborée il y a un quart de siècle, permet la réinterprétation du rôle joué par la monnaie en contexte funéraire. À la traditionnelle mention de “l’obole à Charon”, qui relève d’un mythe moderne, une hypothèse renvoyant à l’anthropologie sociale doit désormais être préférée.

Mots clés: *archéologie funéraire, anthropologie sociale, archéothanatologie, monnaie en contexte, archéologie du geste*

Quelle relation peut-il exister entre une inhumation tardoromaine mise au jour il y a quelques années à Cambrai, dans le département français du Nord (fig. 1), et la chanson des Beatles *Taxman*, renvoyant à un rituel qui semble être encore compris des Anglais – peut-être sous forme d’une « relecture » du mythe – à la fin des années 1960 ?

C’est ce que nous allons tenter de voir dans les pages qui suivent². Nous examinerons dans un premier temps l’origine quasi-génétique des dépôts accompagnant les morts (1.1), puis le caractère universel du geste dans l’espace et dans le temps (1.2). Nous aborderons ensuite la place de la monnaie dans les rituels funéraires (1.3) et l’évolution des techniques de fouilles menant vers de nouvelles interprétations (1.4).

Dans la seconde partie de l’exposé, nous examinerons les résultats fournis par ces méthodes récentes, en nous posant les questions suivantes : des monnaies pour qui (2.1) et pour quel usage (2.2) ?, en détaillant les différents cas de figure observés (2.2.1-2.2.4). Le dernier chapitre (2.3) sera consacré aux multiples manipulations que la monnaie peut subir avant d’intégrer la sépulture.

Le développement récent de l’archéothanatologie, une discipline nouvelle sur laquelle nous reviendrons plus loin, a montré combien nos interprétations de faits considérés comme « acquis » ne reposaient en réalité que sur une accumulation de « pseudo-vérités » sans réels fondements scientifiques, formant une sorte de doxa élaborée au cours des deux ou trois derniers siècles. La présence de la monnaie dans la tombe, associée ou non au défunt, et son rôle supposé – déjà le seul fait de parler à leur sujet d’un « rôle » est une interprétation qui mérite d’être questionnée –, est sans doute emblématique d’une vision totalement faussée par une surinterprétation des sources littéraires³. Le statut même de la monnaie, à la fois outil économique, symbole de pouvoir et marqueur social, n’est familier ni aux archéologues ni même à la plupart des numismates « de cabinet » mis à contribution pour l’élaboration de l’inévitable chapitre sur les monnaies figurant dans tout rapport de fouille qui se respecte. Cette méconnaissance est sans doute à la base de cette incompréhension/surinterprétation des faits qu’il convient désormais de mettre en évidence afin de tenter de s’en débarrasser. Jusqu’il y a peu, une place totalement exagérée a donc été accordée aux sources littéraires⁴, pourtant rares et

¹ Je dois à la sagacité d’une de mes doctorantes à l’Université de Lille, Laureline Cattelain, d’avoir redécouvert cette citation (reprise en introduction dans CATTELAÏN 2022) dans un titre des Beatles qui ne figure pas parmi les plus connus.

² Je remercie sincèrement Noé Delgado de m’avoir convié à présenter la conférence inaugurale de la journée d’étude « *Piccoli Dettagli. Monete e altri oggetti in contesti funerari* » organisée à Padova les 13 et 14 octobre 2022.

³ DOYEN 2018.

⁴ Elles sont réunies dans THÜRY 2016, pp. 111-15 ; DUCHEMIN 2021, pp. 14-15.

limitées dans l'espace et dans le temps, qui primaient sur ce qui était pourtant observé sur le terrain par les archéologues, ou noté lors de leurs enquêtes par les anthropologues. Une vision méditerranéocentriste simpliste – celle d'un très hypothétique « passeur d'âmes », obligeait ainsi à postuler : (1) l'existence d'une âme (2) la survie de celle-ci (3) un lieu de survie et (4) un passage vers ce lieu – Styx, Achéron ou tout autre fleuve mythique – ce qui, on en conviendra, constitue une accumulation de nombreux présupposés ! Ce concept éminemment « grec » de l'« obole à Charon » a finalement été imposé comme seule et unique clef de lecture aux autres régions du monde, dans des contextes socioculturels fondamentalement différents, et à d'autres moments de l'histoire de l'humanité. Des thèses récemment soutenues ou en cours d'élaboration⁵, tentent de faire table rase des pseudo-acquis qui polluent la réflexion, en vue de la mise en place de nouvelles voies d'interprétation. Notons également l'ambiguïté du vocabulaire utilisé. Ainsi, en français, « donner une obole » est synonyme de « faire la charité », quel que soit le montant offert. On observe donc un glissement du sens de l'expression, passant d'une « obole de Charon » (une pièce de faible valeur donnée ou appartenant à Charon) à une « obole à Charon », un geste de charité sans montant déterminé.

1. DÉPOSER DU MOBILIER POUR LES MORTS : UNE ORIGINE « GÉNÉTIQUE » ?

Témoigner aux défunts des marques de respect, d'abord en les déposant dans des sépultures organisées, en les enfouissant dans le sol ou en les recouvrant d'un cairn pour épargner qu'ils ne soient victimes des charognards⁶, en leur offrant des dépôts matériels ensuite – par exemple de la nourriture – ou les honorant de gestes symboliques, comme enduire les corps d'ocre rouge renvoyant au sang, semble génétiquement lié à notre espèce, à savoir *Homo sapiens sapiens*, mais le principe concerne également nos proches cousins Néanderthaliens⁷. Une importante littérature tourne autour de ce sujet⁸, sans que les préhistoriens soient parvenus à prouver que ces gestes de respect relèvent bien de la sphère religieuse au sens strict. En réalité, la situation est sans doute plus complexe qu'on ne le pense. On observe en effet, chez

⁵ Citons par exemple la thèse en cours à l'université de Lille par Laureline Cattelain « *Le regard des morts : une approche diachronique du rite de la fermeture des yeux depuis l'Antiquité* ».

⁶ Ou, plus tard (?), en exposant les dépouilles aux oiseaux de proie et autres charognards afin qu'ils soient décarnés.

⁷ VANDERMEERSCH 1976.

⁸ Sur les sépultures paléolithiques, voir TILLIER 2009 ; MAUREILLE 2013.

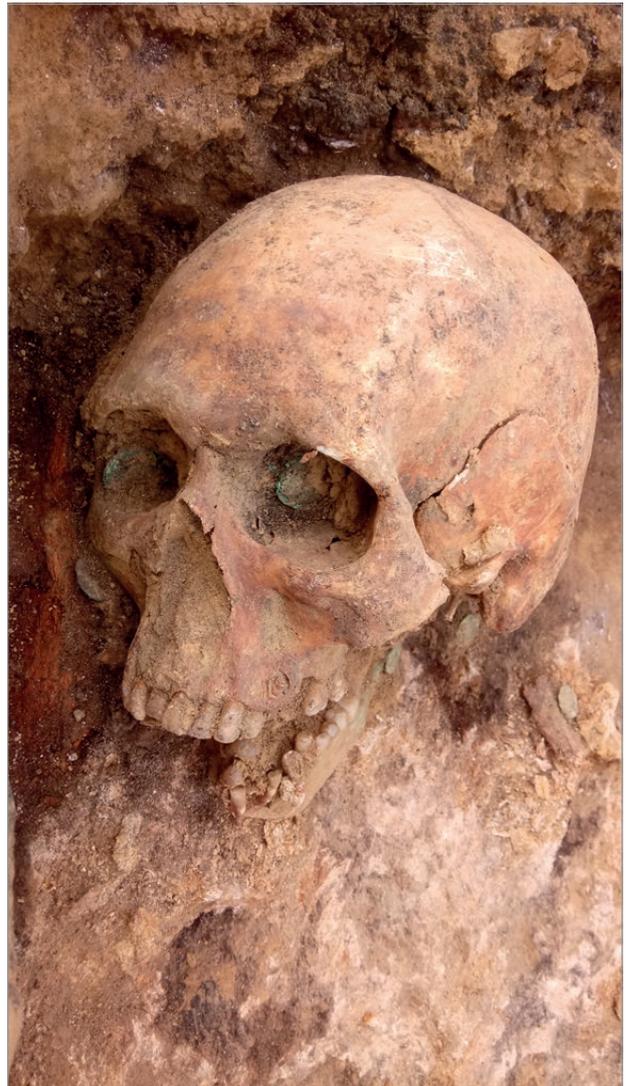


fig. 1 – Cambrai (Nord, F) : crâne portant une monnaie dans chaque orbite ; d'autres monnaies sont dispersées autour de la tête (photo V. Merkenbreak, Direction de l'Archéologie, Pas-de-Calais).

les primates, des gestes extrêmement curieux, sans utilité apparente, comme l'accumulation de pierres soigneusement déposées les unes sur les autres dans des endroits spécifiques. Même s'il convient de prendre garde à toute forme d'anthropocentrisme, on évoque prudemment à ce propos l'émergence d'une « conscience religieuse » embryonnaire. De même, l'éthologie des grands singes, à la suite des observations du primatologue Geza P. Teleki dans les années 1970⁹, a mis en évidence de véritables rituels funéraires comprenant dans certains cas un possible « vocabulaire » spécifique, une toilette *post mortem*, une veillée funéraire, le respect d'une minute de silence et des manifestations collectives de deuil, avec apparemment des spécificités selon l'âge du défunt

⁹ TELEKI 1973.

et peut-être même selon les circonstances du décès¹⁰. Cette conscience de la mort, étudiée par une éthologie des primates encore embryonnaire¹¹, implique bien sûr une possible forme de conscience de l'existence. En ce qui concerne notre propre espèce, la plus ancienne sépulture d'*Homo sapiens sapiens* ayant reçu un dépôt funéraire indubitable est une tombe de Skhul (Israël), qui date d'environ 100,000 ans. Lors de fouilles qui y furent réalisées en 1929 furent découverts dix squelettes (sept adultes et trois enfants) déposés en position repliée dans des fosses peu profondes. L'individu dénommé Skhul 5 était accompagné d'une offrande alimentaire constituée d'une mandibule de sanglier posée volontairement sur le corps. Mais le dépôt de mobilier funéraire n'est pas le propre de notre lignée, puisque l'*Homo sapiens neanderthalensis* l'a également pratiqué. Ainsi, plus près de nous à la fois dans l'espace et dans le temps, et plus convaincante sans doute, est une sépulture néanderthalienne de la Ferrassie, en Dordogne, datée de -75,000/-60,000. La tombe 5 découverte dans cette grotte est celle d'un fœtus de sept mois sur lequel on a déposé des outils en silex d'une rare perfection technique, à savoir deux racloirs et une pointe. Le cas de Shanidar 4, dans le Kurdistan irakien, une tombe âgée d'environ 50,000 ans est souvent citée pour son rituel complexe puisqu'il s'agit d'un corps inhumé sur un lit de fleurs. Selon l'étude palynologique menée par Arlette Leroi-Gourhan, sept espèces de fleurs différentes ont été mises en évidence, principalement de couleur jaune mais également une espèce à fleurs bleues¹². S'y ajoutait une plante à fleurs hallucinogènes, l'ensemble ayant peut-être servi de litière. Inutile de rappeler qu'avec le temps les dépôts funéraires se multiplient de manière exponentielle – une forme d'inflation, en quelque sorte –, et ce partout dans le monde : Amérique du Sud, Asie, Égypte, les plus connus étant sans doute le mausolée de l'empereur chinois Qin, du III^e s. av. J.-C. et, bien sûr, la tombe de Tout Ankh Amon.

2. LA MONNAIE EN CONTEXTE FUNÉRAIRE : UN GESTE UNIVERSEL

Si nous n'avions pas un renvoi explicite à une source littéraire antique – une comédie d'Aristophane connue de tous et qui, hélas !, a totalement pollué la recherche depuis la Renaissance – l'interprétation de la monnaie en contexte funéraire serait sans doute

plus aisée. Ou plutôt, serait-elle moins « réductrice ». Ainsi une élaboration intellectuelle s'est-elle progressivement construite autour de cette mention littéraire indirecte, limitée dans l'espace (à savoir Athènes) et dans le temps (la seconde moitié du V^e s.), affirmation dont la véracité demandait à être vérifiée sur le terrain au niveau local, ce qui n'a jamais été fait sauf peut-être tout récemment. Cette date du V^e s., celle des *Grenouilles* et d'autres comédies d'Aristophane, est effectivement confirmée par les trouvailles grecques de Corinthe¹³ et d'Olynthe¹⁴, et celles, datées de la fin du V^e s., de *Poseidonia / Paestum* en Italie¹⁵ ou de Carthage¹⁶. En effet, les premières données relevant d'une archéothanatologie véritable pour la Grèce archaïque et classique apparaissent seulement dans un colloque qui s'est tenu à Athènes en 2017 et qui fut publié deux ans plus tard¹⁷.

Dès la fin du V^e s., le geste, déjà très codifié, est largement répandu en Grèce (et ailleurs dans la Méditerranée) non seulement en milieu urbain, mais également au sein de communautés rurales plus éloignées des centres. C'est ce que l'on observe par exemple dans la petite nécropole mise au jour entre 2011 et 2016 sur l'île de San Giorgi, à une vingtaine de km au large du cap Sounion¹⁸. Cinq de ses six tombes à hypogée ont livré 51 pièces associées à un riche mobilier qui confirme leur datation. Ces monnaies comprenaient essentiellement des espèces de bronze, mais également des dénominations d'argent à fort pouvoir libérateur, tels des statères éginétiques des V^e/IV^e s., présents dans trois tombes¹⁹, ceci en totale contradiction avec les données quantitatives réunies pour le Péloponnèse où la plus lourde dénomination est l'obole²⁰. Malheureusement, les inhumations successives dans des caveaux familiaux rendent impossible l'attribution de ces monnaies à un défunt spécifique, les hypogées réunissant de 7 à 16 individus enterrés au fil du temps après avoir repoussé les ossements antérieurs.

Si le geste est attesté en Méditerranée centrale presque dès l'apparition de la monnaie, il n'est nullement prouvé qu'il trouve son origine en Grèce *stricto sensu* car des dépôts de « proto-monnaies » en contexte funéraire apparaissent plus tôt en Méditerranée orientale, comme nous le verrons bientôt. En outre, selon le contexte socioéconomique, des gestes apparemment semblables de déposition dans une tombe peuvent

¹³ BLEGEN, PALMER, YOUNG 1964.

¹⁴ ROBINSON 1942.

¹⁵ PARENTE 1999, pp. 141, 149. Toutefois, le dépôt de monnaies en contexte funéraire reste rare avant le IV^e s. : SARCINELLI, TRAVAGLINI 2019, p. 297, fig. 3.

¹⁶ MANFREDI, MEZZOLANI ANDREOSE 2019, pp. 152-153.

¹⁷ DOYEN, DUCHEMIN, IOSSIF 2019.

¹⁸ KAPETANIOS *et alii* 2019.

¹⁹ *Ibid.*, p. 377.

²⁰ NIKOLAKOPOULOU 2019, p. 342, figs. 2 et 3.

¹⁰ Il s'agit essentiellement de recherches en cours généralement non formalisées. Les données en ligne sont nombreuses et convergentes, par ex. HESS 2013.

¹¹ DEPUTTE 1993.

¹² LEROI-GOURHAN 1998.



fig. 2a-d – Tenea (Grèce) : *danakes* d'or estampées sur des bronzes de Sicyone, vers 330-290 av. J.-C., d'après KORKA, LAGOS 2019, p. 359, figs. 17-18. Photos P. Iossif.

recouvrir des fonctions totalement différentes selon le sens que l'utilisateur donne à la « monnaie-objet », outil de paiement, marqueur social ou simple icône à valeur religieuse grâce à l'image qu'elle porte. En outre, va rapidement se développer l'usage d'objets de substitution, les *danakes*, des estampages en or de monnaies généralement en bronze, par exemple celles découvertes en 2017 à Tenea (Corinthe) (fig. 2). Ce type de substitut, fréquent dans le Péloponnèse, généralement aux périodes hellénistique et romaine²¹, parvient occasionnellement en Occident où toutefois le phénomène semble très rare et limité aux contextes urbains. Leur origine est sans doute d'origine orientale comme le montre une découverte inédite de Cologne (fig. 3).

Le geste du dépôt de monnaies auprès des défunts est largement répandu ailleurs qu'en Grèce. On le rencontre dans le monde celtique, par exemple en Allemagne dans une tombe de Dobian, en Thuringe, qui a livré une imitation d'un statère d'Alexandre dans un contexte daté au plus tard du milieu du III^e s. av. J.-C. Sans doute, l'absence de numéraire de faible valeur est-elle la cause principale de ce développement tardif du dépôt d'une monnaie chez les Celtes, puisque le statère d'or est généralement considéré comme représentant le salaire mensuel d'un mercenaire au service des dynastes hellénistiques, une valeur forte en opposition au choix généralisé d'une très petite dénomination – d'où le terme d'« obole à Charon » – qui semble la règle ailleurs dans le monde méditerranéen, avec pourtant de notables exceptions comme les statères évoqués plus haut. Mais c'est seulement à partir du siècle suivant que le procédé se répand chez les Celtes orientaux et centraux. Dans une thèse encore inédite, Jean-Patrick Duchemin a ainsi relevé au nord des Alpes pas moins de 109 sites funéraires occupés entre 300 av. J.-C. et l'époque d'Auguste, qui ont livré au moins une sépulture contenant une monnaie²². Il est fort peu vraisemblable que cette

population celtique ait jamais entendu parler du mythe athénien de Charon.

Dans sa version italienne préromaine, le *Charun* étrusque – qui n'est pas sans rappeler le dieu gaulois au maillet, *Sucellos* – jouait un rôle plus ou moins semblable, celui de permettre aux défunts de quitter honorablement le monde des vivants pour ne jamais y revenir.

La période tardoromaine et le premier Moyen Âge occidental marquent sans nul doute l'apogée du rite du dépôt de monnaies dans les sépultures, jusqu'à ce que la tradition de déposer du mobilier funéraire, sous l'influence de l'Église, tombe en désuétude dès la fin du VII^e s., avec pourtant de notables exceptions, comme dans le cas de Charlemagne²³.

Par la suite, aux XIX^e et XX^e s., la dispersion dans l'espace du dépôt de monnaies en contexte funéraire s'est étendu à l'ensemble de la planète²⁴. On parle généralement à leur propos de geste « rituel », qui n'implique en aucune manière un arrière-plan religieux. Ainsi, l'exemple de rituel le plus connu faisant usage de la monnaie est sans doute celui de tirer à pile ou face le début d'un match de football, geste dans lequel il est difficile d'envisager un arrière-plan religieux.

En conclusion, renvoyer systématiquement à Charon – ou un quelconque équivalent chargé de faire passer les âmes d'un monde à l'autre –, ou une relecture « savante » de ce rite, est évidemment impossible à soutenir étant donné l'aire de dispersion du geste, et ce dès l'origine de la monnaie, sinon avant, comme nous le verrons plus loin à propos de Chypre. Pourtant l'archéologie, depuis son origine, retient cette hypothèse et propose en quelque sorte un développement simpliste à partir d'un archétype apparaissant subitement dans les sources littéraires alors que la monnaie existe depuis presque deux siècles au moment de sa première mention, et une diffusion linéaire dans l'espace et dans le temps d'un geste compris comme identique et immuable.

²¹ KORKA, LAGOS 2019, pp. 358-359.

²² DUCHEMIN 2021, p. 86 et carte fig. 8, p. 67.

²³ SALIN 1952, pp. 233-234, 253.

²⁴ DUCHEMIN 2021, p. 39, fig. 3. À cette carte, il nous faut ajouter l'Afrique du Sud (communication de Clive Stannard, que je remercie).



fig. 3 – Cologne (Allemagne) : *danake* d'or (0,23 g) estampée sur un grand bronze provincial de Gallien (260-268), vente B. Peus 417, 2/11/2016, n° 574.

Dès lors, faire de toutes les monnaies issues de contextes funéraires, soit un viatique pour une très improbable vie future, soit le paiement d'un passeur vers un autre monde est extrêmement réducteur. En effet, les recherches récentes tendent à montrer que le mythe de Charon est une création intellectuelle tardive, géographiquement très limitée à l'origine, mise en exergue et largement exagérée par l'archéologie, pour expliquer un geste ou une série de gestes plus anciens, vraisemblablement sans rapport les uns avec les autres.

3. LA PLACE DE LA MONNAIE DANS LES RITUELS FUNÉRAIRES

Et la monnaie dans tout cela ? Son rôle dans la tombe est indubitablement lié à son statut très spécifique : « On prête à la monnaie trois fonctions : c'est un instrument de paiement qui facilite les échanges, un instrument de mesure des valeurs, une réserve de valeur qui permet d'échapper à l'obligation de consommer toute de suite les denrées » nous dit Jean Andreau²⁵. Ces trois fonctions sont déjà celles qu'Aristote (vers 384-322 av. J.-C.) reconnaissait à la monnaie, mais pour le philosophe Michel Foucault « c'est la fonction d'échange qui sert de fondement aux deux autres caractères (l'aptitude à mesurer et la capacité à recevoir un prix apparaissant alors comme des *qualités* dérivant de cette *fonction*) »²⁶. Les recherches plus récentes des anthropologues ont ajouté une quatrième dimension, issue du monde du droit, celle de « moyen de paiement »²⁷. Cette fonction, qui nous semble nouvelle, apparaît pourtant dès le XIX^e s. dans le chapitre 3 du premier livre du *Capital* de Karl Marx...

À la question « Qu'est-ce qu'une monnaie ? », certains historiens répondent qu'elle est « à la fois un phénomène économique, social et culturel. C'est un bien matériel et un concept »²⁸. Mais elle est avant

tout un moyen de liquider une dette sociale, et c'est sans doute dans cette direction qu'il faudra nous pencher lorsque nous examinerons la place de la monnaie en contexte funéraire.

La monnaie n'a évidemment jamais été « inventée », au sens strict du terme : elle est le fruit d'une longue évolution. Georges Le Rider a mis en évidence qu'avant la monnaie telle que nous la connaissons (objets métalliques marqués, bénéficiant d'une masse et d'un titre constants) existaient des objets métalliques impersonnels, de masse apparemment aléatoire.

On voit ainsi apparaître en Mésopotamie des petits lingots d'argent découpés, et ce dès la fin du III^e millénaire, par exemple à Tell Taya, près de Ninive, ou à Mari, au début du II^e millénaire : on y trouve des bijoux morcelés, des barres intactes ou fractionnées et des anneaux²⁹. Ce sera également le cas à Ebla (Syrie), vers 2000/1600 av. J.-C.

C'est seulement à date récente qu'on a montré que ces objets qualifiés de « prémonétaires » ou « paléomonétaires » trouvaient une place en tant que mobilier d'accompagnement de défunts, et cela avant même la création de la monnaie telle que nous la connaissons, événement que l'on place vers 600 av. J.-C. ou peu après. En effet, les fouilles menées par le British Museum en 1894 à Amathonte de Chypre ont permis la découverte d'une série de sépultures creusées dans le rocher. La tombe 198, publiée en détail par Elon Heymans en 2019 seulement, datée du VIII^e ou VII^e s. av. J.-C., a livré un dépôt de vingt-neuf petits lingots de « *hackgold* » (94 g), trente-trois de « *hacksilber* » (134 g) ainsi que soixante petits fragments considérés au départ comme du bronze mais qui se sont révélés être également en argent³⁰. Nous sommes pourtant là quatre siècles avant Aristophane et ses *Grenouilles* ! Dès cette époque donc, des objets qui, dans un certain contexte économique spécifique à l'Empire perse, disposent d'un pouvoir libérateur, trouvent cependant leur place dans une sépulture, alors qu'on ne peut reconnaître en eux aucun caractère esthétique ou religieux puisqu'il s'agit de simples morceaux de métal brut. Mais quel est leur véritable statut dans cette tombe ? S'agit-il de l'apurement d'une dette sociale, d'un dépôt de richesse, ou déjà du paiement d'un hypothétique « passeur » ? Dans ce cas se poserait alors le problème de l'importance démesurée du dépôt, à savoir 100 g d'or et 200 g d'argent, en opposition avec le caractère résolument minime des dépôts de monnaies dans les tombes antiques, du moins avant la quasi généralisation de l'or au V^e s. apr. J.-C.

²⁵ ANDREAU 2001, p. 163.

²⁶ FOUCAULT 1990², pp. 270-271 ?

²⁷ TESTARD 2001, p. 21.

²⁸ LAUWERS 2018, p. 17.

²⁹ LE RIDER 2001, pp. 2-3.

³⁰ HEYMANS 2019.

4. VERS UN NOUVEAU PARADIGME

Depuis une vingtaine d'années, le développement d'une « nouvelle archéologie funéraire » a permis des avancées décisives dans notre compréhension des gestes qui entourent le passage du monde des vivants à celui des morts. De ce fait, un concept d'« archéo-thanatologie », évoqué plus haut, a été proposé en 1998 par deux archéologues français, à savoir Bruno Boulestin et Henri Duda, ce dernier étant devenu la référence absolue dans le domaine³¹. L'archéo-thanatologie, qui est en réalité une simple branche de la paléanthropologie – un équivalent approximatif de l'« *anthropology of death* » des Anglo-saxons – a été formalisée il y a un quart de siècle à peine, et fait appel à la fois :

- aux données du terrain issues de la fouille,
- à l'anthropologie biologique,
- à l'anthropologie sociale,
- à l'ethnologie.

De ce fait, l'archéo-thanatologie aborde « les processus anté-dépositionnels, dépositionnels et post-dépositionnels du corps ». L'apport méthodologique est particulièrement manifeste dans le domaine de la crémation, car l'usage du feu conduit à la prise de contrôle de l'évolution naturelle du cadavre, multipliant les gestes techniques élaborés pour transformer le mort en défunt et l'installer de manière durable dans la tombe. Mais, plus que vers un individu – le défunt –, c'est désormais sur l'ensemble de la communauté à laquelle il appartenait que se portent les regards des chercheurs. La tombe est en effet l'une des rares structures pour laquelle il est possible de restituer précisément, organisés en « séquences », les gestes significatifs qui ont présidé à son élaboration.

L'archéo-thanatologie, qui s'inscrit dans la lignée des grands travaux fondateurs d'André Leroi-Gourhan, a permis l'élaboration d'un véritable paradigme qui porte sur l'étude des différents aspects biologiques, sociologiques et culturels de la mort dans les populations anciennes. Tout le travail de terrain, et les recherches en laboratoire qui les complètent, sont désormais tributaires de cette approche nouvelle. Dès lors, la plupart des fouilles antérieures à l'an 2000, voire 2010, sont difficilement utilisables lorsqu'on désire effectuer des comparaisons portant sur une séquence spécifique du rituel, dont celle intégrant parfois le dépôt d'une monnaie, quel que soit le sens qu'il faut lui donner. Des régions entières – l'Asie Mineure ou l'Afrique du Nord par exemple – échappent pour l'instant à une telle approche anthropologique, faute de recherches adéquates. Il est donc urgent de former

les jeunes archéologues aux techniques nouvelles, et leur conseiller de suivre une formation permanente, tant l'archéo-thanatologie évolue rapidement.

5. UNE MÉTHODOLOGIE NOUVELLE : POUR QUELS RÉSULTATS ?

Si l'on peut être assuré avec une certitude quasi absolue que les monnaies que l'on retrouve associées aux ossements crématisés ont un rapport – direct ou indirect – avec le défunt, c'est loin d'être le cas en ce qui concerne les inhumations. En effet, le fait de déposer dans la tombe des corps habillés comportant divers éléments de la vie quotidienne, va provoquer la présence involontaire de monnaies, du moins en tant que « dépôt réfléchi ». On pense en premier lieu aux ceintures auxquelles était suspendue une bourse. Le cas est connu en France du nord dès le III^e s. av. J.-C., dans le sanctuaire de Ribemont-sur-Ancre, dans la Somme³². À l'origine maintenus verticalement par des poteaux et disposés dans une mise en scène macabre, les corps de 700 individus décapités mais munis de leur équipement militaire, témoigneraient de la défaite d'une armée d'origine armoricaine vaincue vers 250 av. J.-C. par un peuple « belge ». Outre 10,000 armes en fer, le site a livré quatre petits dépôts monétaires constitués d'hémistatères et quarts de statères d'origine exogène. Une de ces bourses était tombée au pied d'un des corps mutilés et contenait, outre un demi-torque en or, six hémistatères. Bien que trouvé en contexte funéraire, on ne peut en aucun cas parler ici de « dépôt funéraire ». Une autre découverte du même genre, mais beaucoup plus récente (III^e s. apr. J.-C.), nous vient du Danemark : Aleksander Bursche a effectivement montré que les vingt-cinq guerriers germaniques dont les corps avaient été jetés de manière rituelle dans un marais d'Illerup Ådal, dans le Jutland oriental, sous le règne de Septime Sévère, portaient leur équipement au complet³³. Tous disposaient de bourses contenant au total 199 deniers, traces d'un probable paiement de l'Empire pour acheter la paix, sous Commode sans doute. Ces monnaies n'ont dès lors pas été déposées en tant que telles, puisque dans cette région éloignée des frontières de l'Empire, la monnaie ne sert pas aux transactions courantes. Ce numéraire d'argent faisait prosaïquement partie d'un équipement militaire.

D'autres monnaies peuvent se retrouver accidentellement dans des sépultures, parfois au plus près du défunt. On pense ainsi aux monnaies cachées dans un ourlet du vêtement par son propriétaire lorsqu'il

³¹ Pour la définition du concept : BOULESTIN, DUDAY 2005.

³² DELESTRÉE 2001 ; DELESTRÉE, BRUNAU 2005.

³³ BURSCHE 2018.

était en vie, puis oubliées lors de l'inhumation (le cas est fréquent au Moyen Âge)³⁴. Les sources littéraires du V^e s. évoquent également des monnaies volontairement cousues sur les coiffes et sur les chaussures³⁵. Ainsi dans ses *Catéchèses* ou *Instructions aux Catéchumènes*, Jean Chrysostome (344/439-407 apr. J.-C.) fustige-t-il les utilisateurs de ces amulettes : « mais que dire de ceux qui emploient les enchantements, les ligatures, et qui enveloppent leur tête et leurs pieds des médailles d'airain d'Alexandre de Macédoine ? ». Or les chaussures sont très fréquemment déposées au pied du défunt et des monnaies entourent parfois la tête des défrites dans les sépultures tardives de Gaule. Dès lors, même dans le cas de fouilles rigoureuses, il est malaisé de distinguer un dépôt volontaire d'une ou plusieurs monnaies, de l'inhumation d'un défunt portant un ensemble vestimentaire comprenant, en quelque sorte « par hasard », des monnaies.

6. DES MONNAIES : POUR QUI ?

L'acquis principal des recherches modernes est de montrer que la règle – si règle il y a – est justement de ne pas déposer de monnaies dans la tombe, et ce aussi bien dans le monde grec que romain. Dès lors, il conviendrait d'étudier plus en profondeur ce qui constitue finalement la norme, à savoir les nécropoles ou les tombes sans monnaie, plutôt que ce qui constitue probablement une exception. Ainsi, à Olynthe, seuls 10,2 % des 644 tombes des V^e et IV^e s. av. J.-C. fouillées entre 1931 et 1938, ont livré des monnaies³⁶. Dans la nécropole septentrionale de Corinthe, si seulement 7 des 179 tombes du V^e s. ont révélé des pièces, soit 3,9 %, elles représentent 12,9 % (4/31) au siècle suivant, montrant, malgré l'évolution sensible, la marginalité du phénomène³⁷.

En Gaule, selon l'époque et donc le rite (crémation/inhumation) la moyenne générale se situe entre 15 et 20 %, laissant dès lors de 80 à 85 % des individus sans monnaies, mais nous relevons d'importantes variations au sein des deux groupes (*figs.* 4-5). Là aussi, ce n'est clairement qu'une partie de la population qui reçoit des pièces. Être enterré sans monnaie ne semble donc pas être un problème dans l'Antiquité, montrant dès lors les limites du rite. En outre, certaines observations montrent que les tombes qui reçoivent des monnaies se concentreraient dans certaines parties

Sites	Chronologie	nbre total de tombes	nbre de tombes à monnaies	%
Pommeroeul nécropole sud	IIIa-d	77	42	55,3
Saultain	Id-II	21	11	52,4
Marquion "Mont des Trois-Pensées"	Id-II	23	10	43,5
Templeuve	Id-II	15	5	33,3
Iwuy	I-IIa	19	6	31,6
Bavay	I-IIIa	171	49	28,7
Tavaux	I-IIIa	109	21	19,3
Baralle	I-IIIa	100	16	16
Moers-Asberg	I-II	75	11	14,7
Marquion "L'Epine"	IIIa	155	22	14,2
Vatteville-la-Rue	Id-III	374	43	11,5
Jambes	IB-IIIa	87	10	11,5
Zoelen (Buren)	II-IIIa	35	4	11,4
Soissons	I-IIa	93	10	10,8
Tiel	IB-IIIa	245	14	5,7
Metz	I-IIIa	262	10	3,8
Total		1861	284	15,3

fig. 4 – Répartition du nombre de tombes à monnaies dans quelques nécropoles à crémation du nord de la Gaule (d'après DUCHEMIN 2021, p. 159, tabl. 6 + doc. pers.).

Sites	Chronologie	nbre total de tombes	nbre de tombes à monnaies	%
Les Rues-des-Vignes	IIIId	8	5	62,5
Famars	IIIId-IV	62	33	53,2
Nismes (Viroinval)	V	4	2	50
Pîtres	IIIId-IV	99	49	49,5
Marquion	IV	16	7	43,8
Nempont-Saint-Firmin	IV	84	35	41,7
Bavay	IV	63	21	33,3
Sierentz	IV	72	19	26,4
Cambrai "rue de Noyon"	IIIId	8	2	25
Châlons-en-Champagne	I-III	13	3	23,1
Tavaux	I-III	112	23	20,5
Reims	IIIId-IV	82	14	17,1
Amiens	IIIId-IV	168	26	15,5
Vendeuil-Caply	V-VI	115	14	12,2
Soissons	I-IIa	187	20	10,7
Zoelen	IV	10	1	10
Saint-Memmie	I-III	10	1	10
Metz	I-III	29	2	6,9
Louvres	IV	258	14	5,4
Hagéville et Saint-Julien-lès-Gorze	I-III	42	2	4,76
Total		1442	293	20,3

fig. 5 – Répartition du nombre de tombes à monnaies dans quelques nécropoles à inhumation du nord de la Gaule (d'après DUCHEMIN 2021, p. 171, tabl. 8).

des nécropoles, témoignant peut-être d'habitudes strictement familiales.

En ce qui concerne le lieu de déposition, nous observons là aussi des différences notables suivant les

³⁴ C'est le sens qu'il faut sans doute donner à la découverte récente de l'abbaye Saint-Aubin d'Anger : COLLIN, HUNOT 2023.

³⁵ DOYEN 2013, p. VI.

³⁶ 66/644, THÜRY 2016, p. 101 et tabl. p. 102-103.

³⁷ NIKOLAKOPOULOU 2019, p. 340.

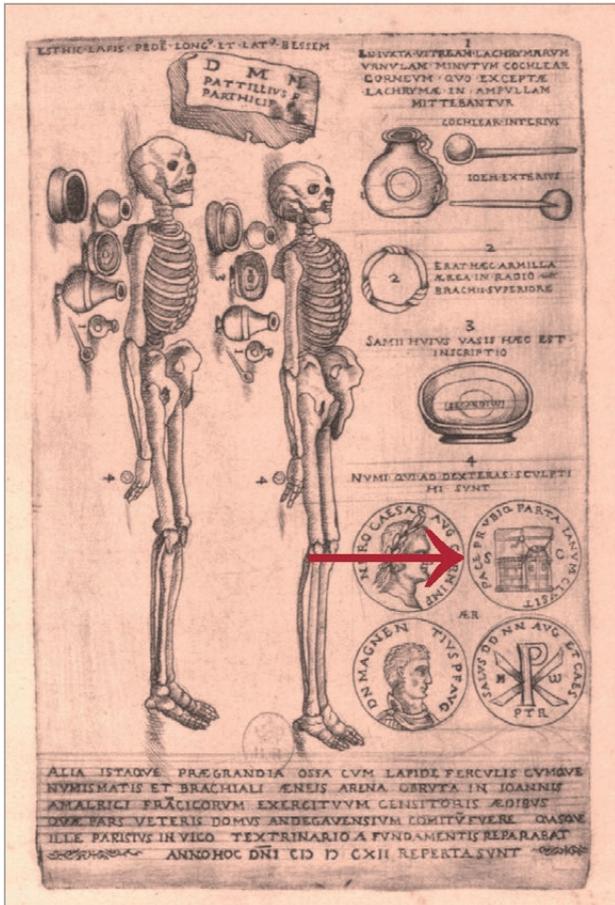


fig. 6 – Inhumations du IV^e s. apr. J.-C. découverte au début du XVII^e s. à Paris, montrant des monnaies déposées dans la main des défunts. Paul Petau, *Antiquariae supellectilis portiuuncula*, Paris, 1610 [1612], pl. non foliotée.

régions et les époques. Dans la nécropole d'Olynthe déjà citée, sur soixante-six tombes à monnaies, quarante présentaient des pièces déposées dans la bouche, soit 61 %. On y retrouve jusqu'à quatre exemplaires, ceux-ci représentant généralement la valeur d'une obole. Rappelons au passage que la bouche servait souvent de porte-monnaie aux Grecs, surtout pour conserver momentanément les très petites dénominations d'argent.

En Gaule, en revanche, on retrouve des pièces tout autant autour du bassin des défunts que près des membres inférieurs, dans les orbites ou dans la bouche. Mais d'autres lieux de dépôt apparaissent. Ainsi, les monnaies placées dans la main, absentes d'Olynthe, représenteraient près de 10 % des attestations de Gaule septentrionale³⁸. Ce geste est attesté par des découvertes archivées dès le début du XVII^e s., à Paris, par exemple (fig. 6), ou plus récemment par des documents très particuliers comme une main d'enfant momifiée par la saturation des oxydes métalliques produits par la monnaie qu'elle tenait



fig. 7 – Main d'enfant momifiée enserrant une monnaie romaine, Châlon-sur-Saône, quartier Saint Cosme (© musée Denon, <http://www.museedenon.com/collection/chalon-antique>).

encore. Cette découverte étonnante fut faite autrefois à Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire, F) (fig. 7)³⁹.

En outre, dans une même région et dans des nécropoles contemporaines, les lieux de dépôts peuvent être différents. Si à Tournai (Hainaut, B), les monnaies sont majoritairement déposées près de la tête, à Nempont Saint-Firmin (Pas-de-Calais, F) ce sont les membres inférieurs qui sont privilégiés. Il est en outre possible d'étudier la latéralisation : J.-P. Duchemin s'est particulièrement intéressé à cette problématique⁴⁰.

Dans la nécropole de Nempont-Saint-Firmin, par exemple, si la monnaie est déposée dans la partie supérieure du corps, elle est placée à gauche, à droite ou au centre, sans choix particulier. En revanche, si le dépôt est placé dans la moitié inférieure du corps, on évite assez systématiquement le côté gauche, celui que les Romains désignent par *sinister*.

6.1 Quelles monnaies pour quels usages : sélections / associations / manipulations

Ces dernières années, nous avons tenté d'élaborer une typologie des sélections et des associations perceptibles au sein des monnaies déposées dans les tombes, soit en lien direct avec les cendres du défunt dans le cas des crémations, soit dispersées à différents endroits y compris dans le remblaiement ou à proximité de la sépulture, dans le cas des inhumations. Nous avons ainsi distingué des monnaies de passage, de représentation, de fermeture et de célébration, en fonction du rôle que les déposants voulaient leur voir jouer⁴¹.

³⁹ DUCHEMIN 2021, p. 229, fig. 59.

⁴⁰ DUCHEMIN 2022, pp. 178-179.

⁴¹ On trouvera des données plus détaillées accompagnées d'exemples, dans DOYEN 2023.

³⁸ DUCHEMIN 2021, p. 184.

6.1.1 Les monnaies de passage

Les monnaies qualifiées « de passage » sont celles directement associées au défunt. Généralement, ce sont celles qui ont transité par le bûcher – d'où leur nom – avant d'être récupérées en même temps qu'était effectuée la sélection des ossements destinés à intégrer la sépulture. Elles présentent divers degrés de passage au feu, certaines d'entre elles étant partiellement fondues (fig. 8). Un nombre indéterminé de ces pièces doit avoir disparu car on relève souvent, au sein des bûchers, de fines gouttelettes de métal fondu correspondant à des objets qui se sont littéralement évaporés. Mais leur absence dans la phase subséquente, celle du dépôt dans la tombe, montrent que ces monnaies avaient rempli leur rôle.

Différents choix ont présidé à la collecte des monnaies destinées à intégrer la sépulture, avec en tête la sélection d'une dénomination spécifique. La « règle », nous l'avons vu, était le dépôt d'une pièce de faible valeur. Toutefois, curieusement, ce n'est pas la plus petite dénomination qui a été choisie car on trouve généralement dans la tombe, en Gaule ou en Italie, un as de cuivre alors que des *semisses* et des *quadrantes* circulaient à la même époque, ou que des *asses* étaient très souvent fractionnés afin de produire des divisionnaires. Mais la situation est différente dans d'autres régions de l'Empire. Ainsi à Leptis Magna, en Afrique du Nord, parmi les 69 monnaies issues de tombes allant des Julio-claudiens aux Antonins, 34 sont des *quadrantes*, 31 des *semisses*, et seulement 14 des *asses*⁴².

On relève également des sélections portant sur l'iconographie véhiculée par les monnaies. On rencontre souvent des autels funéraires associés à la légende CONSECRATIO, mais le type le plus emblématique est, de loin, l'as du *diuus Augustus pater*⁴³ au revers de la PROVIDENT, frappé à Rome à différents moments du règne de Tibère⁴⁴. Cette monnaie « parlante » a depuis longtemps fait l'objet d'études spécifiques⁴⁵, la plus détaillée étant celle de S. Frey-Kupper qui, dès 2006, s'est intéressée aux aspects quantitatifs, limités dans ce cas précis aux seuls rapports entre les différents sous-types de la série (autel, aigle et foudre)⁴⁶. Mais il semble évident que pour mettre en évidence ce que l'archéonumismate va considérer comme une « anomalie » statistique, il convient, dans un premier temps, de vérifier l'impact du type en question dans la circulation. C'est ce que nous avons fait dans le



fig. 8 – Marquion – Sauchy-Lestrée (Pas-de-Calais, F), sect. 22-23, hypogée 428, inv. PO 428-78a : *dupondius* d'Hadrien frappé à Rome en 127-128 partiellement fondu (fouilles Inrap sous la direction de Cl. Barbet, photographie J.-M. Doyen).

Sites	Total 27BC-98 AD	DAP	RIC I ² 81	%	
Carnuntum	1990	126	6,3	79	4,0
Augst	2553	366	14,3	209	8,2
Bliesbruck	253	17	6,6	15	5,9
Liberchies	1138	30	2,6	27	2,4
Total sites	5934	539	9,1	330	5,6
Rome, Via Triumphalis	26	5	10,2	4*	15,4
Rome, Via Latina IV	12	2	16,7	2	16,7
Cumes	17	4	33,5	1	5,9
Vicus Petinesca "Keltenweg"	32	11	34,4	7	21,9
Vicus Petinesca "Römermatte"	25	8	33,3	7	28,0
Cittanova	39	6	15,4	6	15,4
Augst Nordw. Gräberfeld	15	5	33,3	5	33,3

fig. 9 – Les monnaies du *Divus Augustus Pater* et des *asses* PROVIDENT (RIC I² 81) sur quatre sites majeurs au nord des Alpes et dans quelque nécropoles (Carnuntum : ALRAM, SCHMIDT-DICK 2007 ; Augst : PETER 1996a et 1996b ; Bliesbruck : GRICOURT, NAUMANN, SCHAUB 2009 ; Liberchies : SEVERS 2021 ; Rome Via Triumphalis : MESTICI 2019, pp. 229-234 ; Rome Via Latina Osteria del Curato IV : MESTICI 2019, pp. 235-236 ; Cumes : MUNZI, LEONE, SPAGNOLI 2019, p. 328 ; Vicus Petinesca « Keltenweg » : FREY-KUPPER 2006, p. 46 ; Vicus Petinesca « Römermatte » : KREY-KUPPER 2006, p. 62 ; Cittanova : MORELLI 1999 ; Augst Nordw. Gräberfeld : PETER 1996b, pp. 229-231).

tableau fig. 9 : à partir des données des quatre grands sites occidentaux que sont Carnuntum (Autriche)⁴⁷, riche de plus de 36.000 exemplaires, Augst/Kaiseraugst (Suisse)⁴⁸, avec 7565 ex., Bliesbruck (France)⁴⁹, avec 5596 ex. et Liberchies (Belgique)⁵⁰, avec 7001 ex., nous avons pu déterminer qu'au sein du monnayage allant de 27 av. à 98 apr. J.-C.⁵¹, totalisant ici 5934 unités, les différentes variétés des bronzes du DAP représentaient 9,1 % de l'ensemble, avec des valeurs assez différentes allant du simple à plus du triple, peut-être pour des raisons chronologiques, les contextes d'Augst/Kaiseraugst étant généralement

⁴² MUNZI 1999, p. 98, tabl. 3.

⁴³ Abrégé ci-dessous en DAP.

⁴⁴ RIC I², p. 99, n° 81. Sur les nouvelles datations de ce type spécifique fondées sur l'analyse métallique, voir BARRANDON, SUSPÈNE, GAFFIERO 2010, p. 159, qui proposent trois groupes chronologiques, à savoir 15-16, 22-24 et 34-37 apr. J.-C.

⁴⁵ PERASSI 1999 ; MORELLI 1999.

⁴⁶ FREY-KUPPER 2006, p. 61, tabl. 17.

⁴⁷ ALRAM, SCHMIDT-DICK 2007.

⁴⁸ PETER 1996a et 1996b.

⁴⁹ GRICOURT, NAUMANN, SCHAUB 2009.

⁵⁰ SEVERS 2021.

⁵¹ Ceci afin de gommer les éventuelles surreprésentations de tombes datant de l'époque tibérienne.

plus précoces et donc plus riches en espèces tibériennes. Si nous comparons ces données, et plus spécifiquement celles de l'as PROVIDENT RIC 81 venant des habitats, à celles spécifiques aux nécropoles, nous constatons que seul Cumes présente un pourcentage à peine supérieur à la moyenne. Toutes les autres nécropoles ici prises en compte affichent des quantités allant de 2,5 à plus de 5 fois la valeur observée sur les sites. On peut donc légitimement parler ici de sélection.

Le système reste bien sûr valide pour d'autres revers particuliers. Ainsi, avons-nous été frappés par la présence, dans la tombe F.60 de la nécropole de Templeuve-en-Pévèle (Nord, F)⁵², d'un type iconographique rarement utilisé sous l'Empire, celui du Pégase prenant son envol, image figurant au revers d'un *dupondius* d'Hadrien. Afin de déterminer la rareté du type, nous avons repris les données issues des fouilles et prospections de Carnuntum. Le site a livré 568 bronzes d'Hadrien (85 sesterces, 115 *dupondii*, 362 *asses* et 6 *semisses/quadrantes*). Parmi ceux-ci apparaissent 7 *dupondii* au Pégase, soit 1,2 %. Dès lors, à Templeuve, il a été nécessaire, afin de découvrir ce type spécifique pour le déposer dans la tombe, de disposer d'au moins 100 monnaies de bronze du seul Hadrien. Comme le monnayage de ce dernier est loin de dominer la circulation monétaire, et ce même sous son règne⁵³, ce sont sans doute plusieurs centaines de *dupondii* qu'il a été nécessaire de manipuler avant de découvrir la monnaie que le déposant désirait, puisqu'elle est particulièrement « parlante ». Placé sur certains monuments funéraires, Pégase y est figuré en tant qu'animal psychopompe. Dès lors, sa présence sous une forme monétaire trouve pleinement sa place dans une sépulture⁵⁴.

Plus tard apparaissent d'autres types ayant fait l'objet de sélection, comme les cippes constantiniens célébrant la BEATA TRANQUILLITAS.

On rencontre également au Haut-Empire, des représentations mécomprises, comme les images du temple de Janus de Néron⁵⁵, qui n'a évidemment rien de funéraire, voire de simples éléments géométriques interprétés par les déposants comme des « autels » (fig. 10)⁵⁶.

⁵² DOYEN 2017, p. 325.

⁵³ En effet, au début du II^e s., ce sont essentiellement des bronzes julio-claudiens tardifs et flaviens qui dominent la circulation quotidienne.

⁵⁴ Nous n'avons pas cherché à dresser un répertoire de ce revers en contexte funéraire. Nous noterons toutefois une attestation à Rome dans la nécropole de la Via Latina I : MESTICI 2019, p. 234, n° 1 (denier de Domitien).

⁵⁵ Exemple de Templeuve-en-Pévèle, caveau 26 : un jeune enfant a reçu un dépôt de 14 monnaies, dont un as au temple de Janus, isolé par rapport aux autres monnaies et mis en scène sur une *tegula*, le revers tourné vers le haut : DOYEN 2019, p. 22.

⁵⁶ La nécropole de Marquion (Pas-de-Calais, F) a livré, dans deux tombes différentes, des demi-*dupondii* de l'époque impériale portant



fig. 10 – Un exemple de méprise iconographique (confusion entre l'arrière d'une proue et un autel funéraire) : as de Pompée (Sicile, après 45 av. J.-C.), type RPC I, 671, provenant de la tombe 257 de la nécropole de Marquion (Pas-de-Calais, F), fouilles Inrap sous la dir. de D. Gaillard (photo J.-M. Doyen).

Dans le cas de telles sélections, les monnaies sont soigneusement mises en scène dans la tombe, la face considérée comme « parlante » disposée vers le haut, de manière à être vue par les participants aux rituels funéraires.

6.1.2 Les monnaies de représentation

Parmi les monnaies de représentation, nous distinguerons trois types d'association mettant en œuvre, deux, trois et au moins quatre pièces : les couples monétaires d'abord, les familles monétaires ensuite, et finalement ce que nous avons naguère défini comme les « suites narratives ».

Les couples monétaires – une représentation masculine et une autre féminine – sont relativement fréquents, non seulement en contexte funéraire mais également dans les dépôts de fondation, que ce soient des bâtiments ou des navires. Les deux images peuvent être dissociées dans l'espace, une pièce étant déposée près du défunt, l'autre étant jetée dans le remplissage de la sépulture. De ce fait, la fréquence du geste ne peut être établie avec certitude si le remblai des tombes n'a pas été fouillé avec tout le soin nécessaire, ce qui est encore trop souvent le cas.

La mise en évidence des familles monétaires est relativement récente. Il s'agit de l'association d'une monnaie présentant un visage enfantin, contre laquelle sont collés un portrait masculin et un autre

la partie de la proue portant une superstructure géométrique. L'exemplaire de la t. 257, un exemplaire frappé en Sicile par Pompée après 45 av. J.-C. (type RPC I, 671) était associé à un as de Tibère frappé à Lyon et portant au revers l'autel des Trois Gaules. De toute évidence, l'image (partielle) du revers n'a pas été « lue » correctement par le déposant, qui a cru y voir la partie gauche d'un autel.

féminin, représentant les parents du petit défunt. En effet, la dizaine de cas actuellement recensés, tous en Gaule du Nord, proviennent systématiquement de tombes d'enfants.

Les « suites narratives » sont plus complexes à mettre en évidence, et leur existence même est parfois mise en doute. Chaque face d'une monnaie étant sexuée (portrait masculin ou féminin au droit ; représentation masculine, féminine ou neutre – animal, objet – au revers), il semble possible de mettre en évidence des sélections très subtiles dans la thématique véhiculée par des groupes de monnaies déposées dans les tombes. François Wibl   a du reste soulign   nagu  re la surrepr  sentation d'images d'imp  ratrices dans certaines n  cropolises de Suisse⁵⁷.

2.2.3 Les monnaies de fermeture.

Les monnaies dites « de fermeture se rencontrent    l'ext  rieur de la tombe *stricto sensu*. Elles peuvent soit avoir   t   d  pos  es sur le cercueil lorsque ce type d'inhumation a   t   choisi, soit jet  es dans le remplissage. On peut,    ce propos,   voquer certains rituels encore pratiqu  s au XX^e s.,    savoir le jet d'une monnaie sur le cercueil afin que le bruit signale au mort qu'on pense    lui⁵⁸.

6.1.4 Les monnaies de c  l  bration

Certaines monnaies, d  couvertes    l'int  rieur ou, plus g  n  ralement,    proximit   de la tombe, t  moignent de c  r  monies m  morielles autour du d  funt. Les pi  ces peuvent   tre r  colt  es autour de la s  pulture, en m  me temps que des restes de banquet fun  raires. D'autres monnaies peuvent avoir   t   introduites    l'int  rieur m  me de la tombe par l'interm  diaire de conduits    libations, un type de structure bien document      Pomp  i⁵⁹. Ces tubes existent   galement en Gaule du Nord, mais leur mise en   vidence (ils sont parfois en bois) n  cessite une fouille m  ticuleuse du remblai, ce qui est loin d'avoir toujours   t   le cas.

Les arch  ologues ont trop souvent tendance    consid  rer que la tombe est un espace plat, qui s'  tudie essentiellement    l'aide d'un plan en deux dimensions, celui-ci   tant du reste d  j   une « interpr  tation » (*fig. 11*). Mais en r  alit  , la tombe est bien un espace en 3D, et la localisation des artefacts en hauteur est trop souvent n  glig  e. De ce fait, on oublie que des objets peuvent avoir   t   plac  s sur des banquettes et sur des   tag  res, pos  s sur le cercueil, ou jet  s dans le remplissage lors du remblaiement de



fig. 12 – *Maiorina* (aer 1) de Magnence frapp  e en 353, portant un chrisme au revers, montrant de nombreuses traces de lime sur le droit, ainsi qu'un revers enti  rement lim  . Nempont-Saint-Firmin (Pas-de-Calais, F), tombe 2039 (d'apr  s Duchemin 2012, p. 168, *fig. 11*, photographie J.-M. Doyen).

la fosse, sans contact direct avec le corps du d  funt, ce que ne montre pas forc  ment un plan en deux dimensions. L'introduction d'une monnaie par un conduit    libation non rep  r   provoque, dans certains cas, un d  crochement important entre la date du mobilier d  pos   au d  part et le *terminus post quem* fourni par la monnaie.

6.3 Les manipulations

Les monnaies d  pos  es dans les tombes t  moignent de nombreux gestes qui leur ont   t   appliqu  s et que seul un examen minutieux, avant m  me le passage entre les mains d'un restaurateur, peut mettre en   vidence. Ces traces peuvent   tre infimes, comme une simple rayure appliqu  e    la pointe d'un couteau sur une des faces. On retrouve plus rarement des graffiti, par exemple dans le monde grec o   appar  it exceptionnellement sur la monnaie le nom du d  funt⁶⁰.

On rencontre   galement assez r  guli  rement des traces d'effacement d'une des faces de la monnaie par limage ou polissage, c'est le cas d'une *maiorina* de Magnence (353) portant au revers le chrisme constantinien, d  couverte    Nempont-Saint-Firmin (*fig. 12*)⁶¹.

Certaines monnaies ont b  n  fici   d'un traitement particulier, celui d'avoir   t   emball  es dans une pi  ce de tissu⁶². Ce ph  nom  ne, plus courant qu'il n'y para  t, semble parfois non reconnu    sa juste valeur. C'est le cas pour des d  couvertes r  centes faites    Portus, Isola Sacra, o   les traces de tissu, visibles sur les photos, n'ont pas   t   signal  es par les   diteurs de la trouvaille⁶³.

⁵⁷ WIBL   1999, p. 205 ; DOYEN 2012, p. XIV.

⁵⁸ Ce geste curieux nous a   t   signal   dans le Frioul par Bruno Callegger et a   t   confirm   dans d'autres r  gions : DOYEN 2019, p. 19.

⁵⁹ Sur le principe, voir le chapitre « Des d  p  ts post  rieurs    la fermeture de la tombe » dans DUCHEMIN 2021, pp. 337-354.

⁶⁰ CHRYSANTHAKI-NAGLE 2019, p. 396, *fig. 3*.

⁶¹ DUCHEMIN 2012 ; 167-173 ; DUCHEMIN 2021, pp. 279-283, qui cite 5 exemplaires issus de 4 ensembles fun  raires distincts.

⁶² DOYEN 2012, p. X, *fig. 3* ; DOYEN 2019, p. 15, *fig. 5* ; DUCHEMIN 2021, pp. 262-266.

⁶³ CAMILLI, TAGLIETTI 2018 ; DUCHEMIN 2021, p. 263.

Les monnaies perforées ne sont pas très fréquentes en contexte funéraire. Elle sont pourtant parfois découvertes dans des tombes d'enfants et relèvent des *puerilia crepitacula* mentionnés au I^{er} s. par Quintilien (IX, 4, 6)⁶⁴. On leur reconnaît alors un rôle prophylactique tout en faisant partie d'un objet purement utilitaire, un hochet d'enfant.

Le dernier traitement apporté aux monnaies sur lequel nous désirons attirer l'attention est le passage au feu. Si le geste est logique dans les tombes à crémation, il est beaucoup plus surprenant dans les inhumations, un phénomène relevé pour la première fois en 2012⁶⁵. Le fait de trouver des monnaies brûlées – et d'autres objets passés au feu comme de la vaisselle de table – dans des tombes à inhumation, renvoie peut-être à d'autres formes de rituels actuels ou subactuels. On peut ainsi évoquer les « monnaies fantômes » ou *Hell Money*, qui apparaissent en Chine au XIX^e s., mais qui renvoient à un concept beaucoup plus ancien, celui de la dette de vie, dette que l'on contracte à la naissance et que l'on doit rembourser : « [...] la petite monnaie, qu'elle soit brûlée ou enterrée, pénètre dans le royaume des morts, où elle perd son caractère symbolique et fiduciaire pour constituer le pécule des défunts. L'existence dans le monde des morts est vue, dans cette conception, comme une réplique de l'existence terrestre. L'acte rituel est censé procurer également des avantages aux héritiers qui accomplissent les rites, sous forme de bonne santé, de chance et de fertilité », nous dit Chr. Lauwers⁶⁶.

En Chine, ce rituel se passe devant la tombe : trois bâtonnets d'encens sont brûlés pour faire venir les esprits afin de récupérer l'argent. Les tourbillons de vent emportent des petits morceaux de billets : ce sont, dit la tradition, « les morts qui comptent les billets ». En même temps, on verse de l'alcool et on dépose des aliments disposés dans des plats. Si on vit loin de la tombe, on trace un cercle au sol pour symboliser la sépulture, et on pratique le même rituel. Il existe donc ici un passage obligé – une dématérialisation par le feu, un passage par l'état de fumée, puis une rematérialisation dans un autre monde. Le passage au feu assez systématique de monnaies déposées dans des inhumations tardoantiques de Gaule pourrait relever du même principe, et constituer une forme de paiement d'une « dette de vie », où encore correspondre à l'apurement des dettes sociales laissées en suspens lors du décès : l'expression française, « pour solde de tout compte », résume bien ce concept de « remise à zéro » du compte du défunt.

7. CONCLUSIONS

Grâce au dégagement de plus en plus méticuleux des sépultures, dont la fouille est aujourd'hui systématiquement menée en laboratoire après prélèvement « en bloc » sur le terrain afin de profiter de conditions optimales de fouille et d'archivage des données, il est désormais possible de suivre avec précision les différentes phases menant du mort au défunt, et, pour paraphraser *Le geste et la parole*, ouvrage célèbre d'André Leroi-Gourhan (1964-1965), de reconstruire sinon les paroles, du moins les gestes réunis en séquences, aboutissant à une véritable théâtralisation de la sépulture.

Cette incontestable « mise en scène » des restes osseux et du matériel qui les accompagne semble infiniment plus complexe qu'on l'a souvent supposé, avec parfois de véritables « trompe-l'œil » destinés à impressionner les participants aux funérailles, que ceux-ci appartiennent à la famille ou qu'ils soient de simples spectateurs.

Le rôle social et fédérateur du mort ne peut être nié, aussi bien au moment des funérailles que par après, sous une forme que l'on peut qualifier de mémorielle. Limitée dans le temps pour les individus « normaux », une seule génération souvent, cette mémoire du mort grâce aux épitaphes peut cependant s'étendre sur plusieurs siècles voire des millénaires pour des personnages hors normes : tombeau de l'apôtre Pierre à Rome et ses innombrables dépôts monétaires médiévaux, mosquée du Prophète à Médine...

Il est clair, au vu de ce qui précède, que Charon est une invention savante, une fable essentiellement moderne destinée à expliquer une série de gestes largement répandus et beaucoup plus anciens.

Dans l'Ancien monde, une rupture semble se produire au moment du passage de la crémation à l'inhumation. Le développement du christianisme, la croyance en une fin des temps toute proche et donc une résurrection imminente des fidèles, impliquent l'inhumation habillée afin que chaque défunt, le moment venu, soit prêt pour un nouveau départ.

Dans ce cadre, la bourse et les monnaies qu'elle contient ne sont plus qu'un simple élément du vêtement. De même, le développement du concept de l'aumône et du prêt à Dieu, en échange d'un taux d'intérêt considérable – le centuple selon la Bible (Matthieu, 19, 29 ; Marc, 10, 29-30) ! – donne un nouveau sens à l'accumulation d'espèces et au dépôt de monnaies précieuses, en or ou, faute de mieux, en argent, ce qui n'était pas le cas à l'époque où l'incinération dominait les rituels.

Il est certain que plus les fouilles seront menées avec minutie, plus la documentation sera précise et abondante (*fig.* 13). Parviendrons-nous un jour à des

⁶⁴ DOYEN 2013, p. VII ; DUCHEMIN 2021, p. 221 et n. 29.

⁶⁵ DUCHEMIN 2012, pp. 163-167.

⁶⁶ LAUWERS 2018, p. 70.

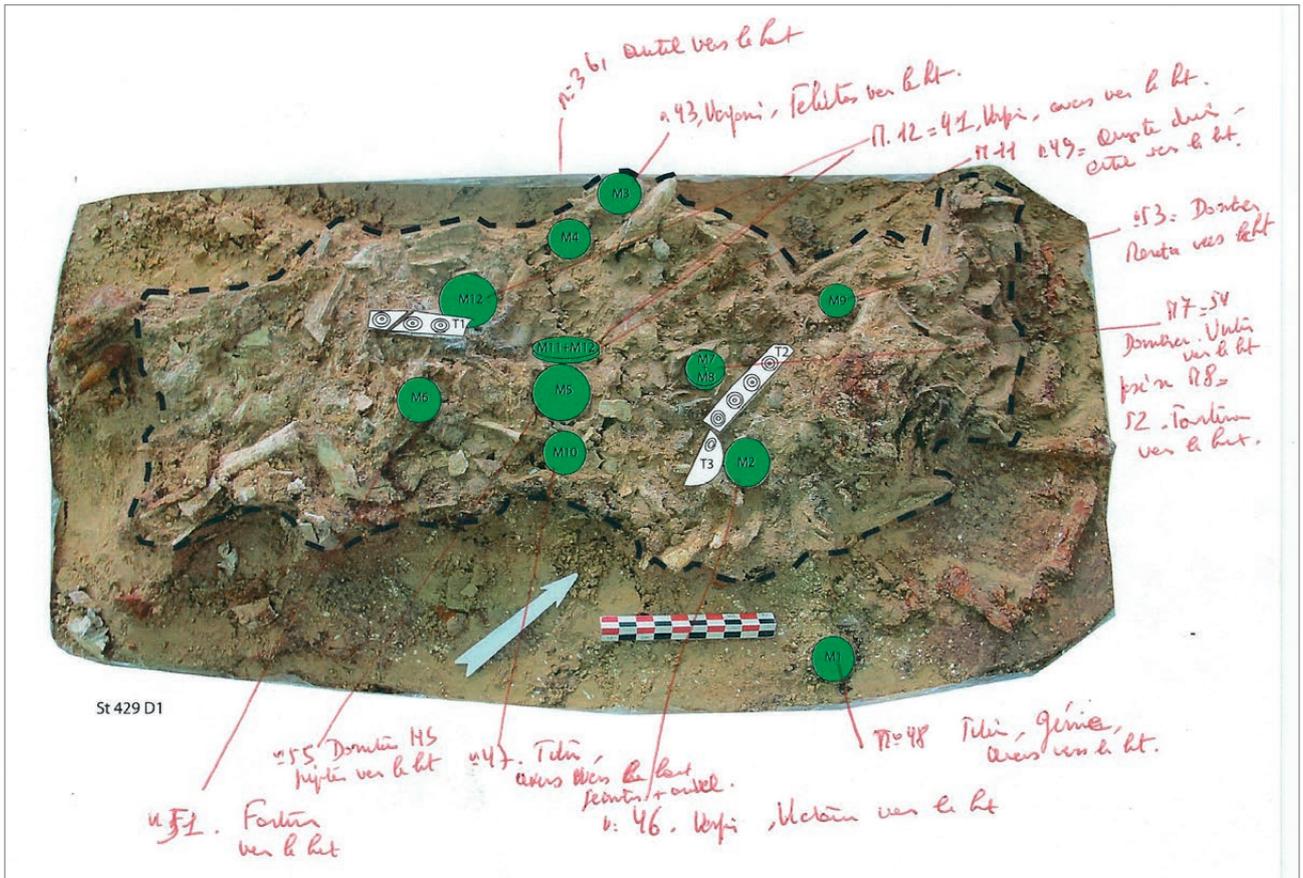


fig. 13 – Marquion – Sauchy-Lestrée (Pas-de-Calais, F), sect. 22-23, hypogée 429 : (a) dégagement *in situ* d'un coffret contenant les restes crématisés accompagnés de 21 monnaies (vers 95 apr. J.-C.) (d'après Doyen 2019, p. 21, fig. 8c, photographie Cl. Barbet, Inrap) ; (b) brouillon du relevé des monnaies disposées dans la couche supérieure du coffret, mentionnant l'identification du revers et la face d'apparition de chaque pièce.

certitudes concernant le geste de déposer ou non une monnaie près du défunt ? Cela reste à démontrer ! L'hypothèse la plus probable est que l'archéologie mettra en évidence l'extrême variabilité du phénomène, avec sans doute des constantes et spécificités locales voire simplement familiales, avec autant d'explications du « geste » qu'il y a d'acteurs pour le pratiquer.

BIBLIOGRAPHIE

- ALRAM M., SCHMIDT-DICK F. (hrsg.), 2007, *Numismata Carnuntina. Forschungen und Material* (Die Fundmünzen der römischen Zeit in Österreich, III/2), Wien.
- ANDREAU J., 2001, *La monnaie et les « monnaies frappées » : conclusions de la table ronde du 15 janvier 2000*, « Revue Numismatique », 157, pp. 163-172.
- BARRANDON J.-N., SUSPÈNE A., GAFFIERO A., *Les émissions d'as au type Divus Augustus Pater frappés sous Tibère : l'apport des analyses à leur datation et à leur interprétation*, « Revue Numismatique », 166, pp. 149-173.
- BLEGEN C.W., PALMER H., R.S. YOUNG, 1964, *Corinth 13: the North cemetery*, Princeton.
- BOULESTIN H., DUDAY H., 2005, *Ethnologie et archéologie de la mort: de l'illusion des références à l'emploi d'un vocabulaire*, in Cl. MORDANT, G. DEPIERRE (dir.), *Les pratiques funéraires à l'âge du bronze en France. Actes de la table ronde de Sens-en-Bourgogne (10-12 juin 1998)*, Paris, pp. 17-30.
- BURSCHE A., 2018, *Roman coins from Illerup Ådal (Denmark)*, in G. PARDINI, N. PARISE, Fl. MARANI (a cura di), *Numismatica e Archeologia. Monete, stratigrafie e contesti. Dati a confronto. Workshop Internazionale di Numismatica*, Rome, pp. 465-474.
- CAMILI L., TAGLIETTI F., 2018, *Sepulture e monete : il prezzo dell'Ade ? A proposito dei rinvenimenti monetali in tombe della necropoli di Porto all'Isola Sacra*, in M. CÉBEILLAC-GERVASONI, N. LAUBRY, F. ZEVI (dir.), *Ricerche su Ostia e il suo territorio. Atti del Terzo Seminario Ostiense, Roma, École française de Rome, 21-22 octobre 2015* (Collection de l'École française de Rome, 253), Rome, pp. 108-137.
- CATTELLAIN L., 2022, *Des monnaies sur les yeux : brève analyse d'attestations choisies dans la pop culture*, in J.-M. DOYEN et alii (dir.), *De l'Escaut au Nil. Bric-à-brac en hommage à Eugène Warmenbol à l'occasion de son 65^e anniversaire*, Tregnes, pp. 453-460.
- CHRYSSANTHAKI-NAGLE K., 2019, *Réussir le passage, réussir le trépas : le rite de l'obole à Charon en Macédoine et en Thrace revisité*, in DOYEN, DUCHEMIN, IOSSIF 2019, pp. 387-398.
- COLLIN G., HUNOT J.-Y., 2023, *La bourse de la tombe SA-135 du cimetière de l'abbaye Saint-Aubin à Angers (Maine-et-Loire) : les économies secrètes d'un moine ? (fin XII^e-début XIII^e siècle)*, « Cahiers Numismatiques », 60, n° 235, 37-46.
- DELESTRÉE L.-P., 2001, *L'or du trophée laténien de Ribemont-sur-Ancre (Somme) témoin d'une bataille oubliée*, « Revue Numismatique », 157, pp. 175-214.
- DELESTRÉE L.-P., BRUNAUX J.-L., 2005, *Les monnaies gauloises en or de Ribemont-sur-Ancre (Somme). Une mise au point sur leur datation*, « Revue Archéologique de Picardie », 1, pp. 9-23.
- DEPUTTE B.L., 1993, *Ethologie et cognition : le cas des primates*, « Intellectica », 16/1, 21-44.
- DOYEN J.-M., 2012, *The chairman's address. The "Charon's obol" : some methodological reflexions*, « Journal of Archaeological Numismatics », 2, pp. I-XVIII.
- DOYEN J.-M., 2013, *Entre amulettes et talismans, les monnaies trouées : ce qui se cache sous les apparences*, « Journal of Archaeological Numismatics », 3, pp. I-XXXIX.
- DOYEN J.-M., 2017, *Les monnaies*, in E. GILLET, *Hauts-de-France, Templeuve-en-Pévèle. Rue Grande Campagne. Des tombes privilégiées gallo-romaines installées en bordure d'un axe routier*, Rapport de fouilles, Inrap Hauts-de-France, vol. I, pp. 310-326.
- DOYEN J.-M., 2018, *Une monnaie pour le mort – des monnaies pour les vivants. L'obole à Charon : la fin d'un mythe ?* in Fr. HANUT (dir.), *Du bûcher à la tombe. Diversité et évolution des pratiques funéraires dans les nécropoles à crémation de la période gallo-romaine en Gaule septentrionale. Actes du Colloque international d'Arlon, 17-18 novembre 2014* (Études et documents, Archéologie, 36), Namur, pp. 93-100.
- DOYEN J.-M., 2023, *Dies tristissimus : pour une archéonumismatique de la mort*, in A.M. ESQUIVEL, A.F. FERRANDES, G. PARDINI (a cura di), *Archeonumismatica. Analisi e studio dei reperti monetali da contesti pluristratificati – Workshop Internazionale di Numismatica – Atti 2*, Roma, pp. 179-190.
- DOYEN J.-M., DUCHEMIN J.-P., IOSSIF P. (eds.), 2019, *Proceedings of the International Conference "A coin for the dead. Coins for the living. Charon's obol: the end of a myth"*, « Journal of Archaeological Numismatics », 9.
- DUBUIS O.F., FREY-KUPPER S., PERRET G. (dir.), 1999, *Trouvailles monétaires de tombes. Actes du deuxième colloque international du Groupe suisse pour l'étude des trouvailles monétaires (Neufchâtel, 3-4 mars 1995). Fundmünzen aus Gräbern. Sitzungsbericht des zweiten internationalen Kolloquiums der Schweizerischen Arbeitsgemeinschaft für Fundmünzen (Neuenburg, 3.-4. März 1995)*, Lausanne.
- DUCHÉMIN J.-P., 2019, *Coins in funerary contexts : towards a paradigm shift. Contribution of recent excavations to the redefinition of a concept*, in DOYEN, DUCHEMIN, IOSSIF 2019, pp. 27-44.
- DUCHÉMIN J.-P., 2021, *Archéologie d'un rite : les dépôts de monnaies en contexte funéraire entre Seine et Rhin, de la fin de l'Âge du Fer au début du haut Moyen Âge*, Thèse de doctorat inédite (dir. J.-M. Doyen & W. Van Andringa), université de Lille.
- FOUCAULT M., 1966, *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*, Paris (rééd. France Loisirs, 1990).
- FREY-KUPPER S., 2006, *Die Münzen*, in R. BACHER, Vicus Petinesca. *Das Gräberfeld am Keltweg – die Gräber von der Römermatte* (Petinesca 3), Berne, pp. 55-64.
- GRICOURT D., NAUMANN J., SCHAUB J., 2009, *Le mobilier numismatique de l'agglomération secondaire de Bliesbruck (Moselle). Fouilles 1978-1998* (BLESA 5), Paris.
- HESS J., 2013, *L'animal, la mort et le deuil*, « Le Coq-Héron » 215, pp. 35-41.
- HEYMANS E., *Pre-coinage money in the grave ? The case of Amathus T.198*, in DOYEN, DUCHEMIN, IOSSIF 2019, 45-66.
- KAPETANIOS et alii 2019 = KAPETANIOS A., MEXI M., TSATSAKI A., TILIAKOU A., *Re-inventing myths; coins and people in a Classical to Roman cemetery on the island of San Giorgi, at the entrance of the Saronic gulf*, in DOYEN, DUCHEMIN, IOSSIF 2019, pp. 363-385.
- KORKA E., LAGOS C., 2019, *Numismatic grave finds of the Tenea-Chiliomodi excavations project 2013-2017*, in DOYEN, DUCHEMIN, IOSSIF 2019, pp. 349-362.
- LAUWERS Chr., 2018, *Production et usages monétaires en Gaule du Nord (III^e s. av.-IX^e s. ap. J.-C.)*, Bruxelles (Travaux du Cercle d'études numismatiques, 19).
- LE RIDER G., 2001, *La naissance de la monnaie. Pratiques monétaires de l'Orient ancien*, Paris.
- LEROI-GOURHAN A., 1998, *Shanidar et ses fleurs*, « Paléorient », 34/2, pp. 79-88.

- MANFREDI L.I., MEZZOLANI ANDREOSE A., 2019, *Le monete nei contesti funerari punici e neopunici del Nord Africa*, in DOYEN, DUCHEMIN, IOSSIF 2019, pp. 147-192.
- MAUREILLE B., 2013, *Les origines de la culture. Les premières sépultures*, Paris.
- MESTICI F., 2019, *La moneta del defunto tra I e III sec. D.C. Analisi di alcuni contesti romani – esempi e riflessioni*, in DOYEN, DUCHEMIN, IOSSIF 2019, pp. 215-240.
- MILLEREUX-LE BÉCHENNEC J., DOYEN J.-M., 2021, *Les fonctions de la monnaie dans la nécropole tardoantique de la Citadelle d'Amiens (Somme, France)*, « Journal of Archaeological Numismatics » 11, 89-225.
- MORELLI A.L., 1999, *Monete in contesti funerari dell'Emilia Romagna*, in DUBUIS, FREY-KUPPER, PERRET 1999, pp. 169-180.
- MUNZI M., 1999, *Et moriens pauper viaticum debet quaerere, L'obolo funerario a Leptis Magna tra I e II sec. d.C.*, in S. LANCEL (ed.), *Numismatique, langues, écritures et arts du livre, spécificités des Arts figurés. Actes du II colloque international réuni dans le cadre du 121^e Congrès des Sociétés Historiques et Scientifiques, Nice 21 au 23 octobre 1996*, Paris, pp. 93-107.
- MUNZI P., LEONE M., SPAGNOLI E., 2019, *Il nocchiero, l'obolo e l'aldilà: casi di studio dalla necropoli della Porta Mediana di Cuma (Campania, Italia)*, in DOYEN, DUCHEMIN, IOSSIF 2019, pp. 303-333.
- NIKOLAKOPOULOU A.G., *The custom of "Charon's obol" in the Peloponnese*, in DOYEN, DUCHEMIN, IOSSIF 2019, 337-348.
- PARENTE A.R., 1999, *Rinvenimenti tombali di età preromana in Lucania*, in DUBUIS, FREY-KUPPER, PERRET 1999, pp. 141-149.
- PERASSI CL., 1999, *Monete nelle tombe di età imperiale*, in DUBUIS, FREY-KUPPER, PERRET 1999, pp. 43-70.
- PETER M., 1996a, *Augusta Raurica I. Augst 1949-1972* (Inventaire des trouvailles monétaires suisses, 3), Lausanne.
- PETER M., 1996b, *Augusta Raurica II. Kaiseraugst 1949-1972* (Inventaire des trouvailles monétaires suisses, 4), Lausanne.
- ROBINSON D.M., 1942, *Necrolynthia. A study in Greek burial customs and anthropology* (Excavations at Olynthus, 11), Baltimore.
- SALIN E., 1952, *La civilisation mérovingienne d'après les sépultures, les textes et le laboratoire. Deuxième partie. Les sépultures*, Paris.
- SARCINELLI G., TRAVAGLINI A., 2019, *Coin finds in the necropolis of Heraclea Lucaniae*, in DOYEN, DUCHEMIN, IOSSIF 2019, pp. 293-302.
- SEVERS L., 2021, *Les monnaies celtiques et romaines du vicus de Geminiacum-Liberchies. Aspects quantitatifs et contextuels*. Thèse de doctorat inédite (dir. J.-M. Doyen), université de Lille.
- TELEKI G.P., 1973, *Group response to the accidental death of a Chimpanzee in Gombe National Park, Tanzania*, « Folia Primatologica. International Journal of Primatology », 20/2, pp. 81-94.
- TESTARD A., 2001, *Aux origines de la monnaie*, Paris.
- TILLIER A.M., 2009, *L'homme et la mort. L'émergence du geste funéraire durant la préhistoire*, Paris.
- THÜRY G.E., 2016, *Die antike Münze als Fundgegenstand. Kategorien numismatischer Funde und ihre Interpretation*, Oxford.
- VANDERMEERSCH B., 1976, *Les sépultures néanderthaliennes*, in H. DE LUMLEY (dir.), *La Préhistoire française, T.1/1. Civilisation paléolithiques et mésolithiques*, Paris, pp. 725-727.
- WIBLÉ Fr., 1999, *Monnaies dans les tombes en Valais et dans les Alpes : quelques constats*, in DUBUIS, FREY-KUPPER, PERRET 1999, pp. 201-206.